

Procès-verbal du 30 juin 2025

Convocation du 23 juin 2025 avec à l'ordre du jour :

- Attribution de compensation 2025,
- Avenants pour le marché de travaux de l'école pour les lots 3, 10 et 15,
- Renouvellement de la carte achat public,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- Divers.

REUNION du 30 juin 2025

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procuration	2

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire, à la mairie.

Présents : Mmes Christine AUBERT, Brigitte FAVETTA et Laurence LAYDEVANT, MM. Frédéric COQGUN, Daniel GRIMONT, Jean-Pierre GUILLAUD, Joël PERRIN, Philippe RAVIER, Bernard ROSSIGNOL et Missak TANILIAN,

Excusés : Mmes Corinne BILLARD (procuration à M. TANILIAN) et Elodie MATHIEZ (procuration à B. ROSSIGNOL), MM. Serge FELTER et Jacques PORTAZ,

Absente : Mme Giuseppina PATRAS,

Secrétaire : M. Frédéric COQGUN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2025 est soumis à l'approbation des conseillers présents :

Le procès-verbal est adopté :

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		12

Fixation du montant de l'attribution de compensation pour l'année 2025

Report de la délibération à une séance ultérieure.

Interventions :

Le maire rappelle que des échanges de courrier avaient eu lieu avec Madame la présidente de Cœur de Savoie afin de demander une augmentation de l'attribution de compensation versée à la commune. Il précise que ces courriers ont été transmis à tous les maires de Cœur de Savoie et ont suscité des interrogations de leur part, notamment auprès des communes d'Arvillard et de Saint-Pierre d'Albigny, selon les articles parus dans le journal « le dauphiné libéré ».

Le conseil municipal décide de réitérer sa démarche de courrier à Madame la présidente de Cœur de Savoie pour l'obtention d'une réévaluation de l'attribution de compensation pour l'année 2025 et reporte cette délibération à une prochaine séance.

2025 - 25 Avenants pour le marché de travaux « Extension et rénovation thermique de l'école » pour les lots 3, 10 et 15

Vu la délibération n°2023-70 en date du 18/12/2023 relative à l'attribution des lots du marché de travaux de l'extension et de la rénovation thermique de l'école,

Vu la délibération n°2025-20 en date du 31/03/2025 relative à la délégation au maire pour la signature des avenants au marché de travaux « extension et rénovation énergétique de l'école »,

Vu le rapport de la commission d'appels d'offres en date du 30/06/2025,

Le maire rappelle que lot 3 Etanchéité avait été attribué à l'entreprise ED2S, le lot 10 Façades-isolations extérieures à l'entreprise SPMF et le lot 15 terrassements-VRD-Espaces Verts à l'entreprise SABAUDIA. Il précise que des avenants supérieurs à 5% sont impératifs pour prendre en compte des modifications nécessaires pour le projet :

- pour le lot 3 : il s'agit de la réalisation d'étanchéité provisoire pour 5 527.29 € HT,
- pour le lot 10 : il s'agit de la suppression d'isolant en pied de façade pour -27 763.80 € HT,
- pour le lot 15 : il s'agit de la pose d'un poteau incendie jaune pour 6 000 € HT et de la modification du raccordement au réseau AEP du bâtiment pour 8 820.00 € HT,

Ces modifications portent le nouveau montant du marché à 4 826.207.36 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** les avenants :

Lots	Titulaire	Marché initial HT	Projet avenant
Lot 3 Etanchéité	ED2S	93 339.68 €	n°1 + 5 527.29 €
Lot 10 Façades	SPMF	209 416.91 €	n°1 - 27 763.80 €
Lot 15 VRD	SABAUDIA	238 000.00 €	n 1 + 6 000.00 €
Lot 15 VRD	SABAUDIA		n°2 + 8 820.00 €

* **autorise** le maire à signer les avenants à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité, Pour : 12.

Interventions :

Bernard ROSSIGNOL précise que des modifications sont effectuées à la demande de la maîtrise d'ouvrage ou du maître d'œuvre. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage a souhaité que l'isolation des murs soit effectuée par l'entreprise en charge du gros-œuvre, d'où une moins-value pour le lot 10 Façades.

Pour le lot 15, le raccordement au réseau AEP devait avoir lieu depuis le réseau situé sur la route d'Apremont. Mais du fait de la pose d'un surpresseur dans le château d'eau et du nouveau branchement situé sous l'allée de la Glycine, qui alimente la crèche et la mairie, l'école sera raccordée sur celui-ci, en diamètre 50. Le poteau incendie jaune indique qu'il est branché sur un réseau d'eau surpressé.

2025 - 26 Renouvellement de la Carte achat public

Vu la délibération n°2021-30 en date du 05/07/2021 relative à l'acquisition d'une carte achat public,

Le maire rappelle que la carte achat public permet de réaliser des petits achats pour le fonctionnement des services et que le retrait d'espèces est impossible.

La caisse d'épargne qui propose ce service a modifié ses conditions : son cout d'achat initial passe de 50 euros annuels à 25.00 euros mensuels, son cout de fonctionnement annuel de 150 euros a été supprimé et la commission par transaction passe de 0.30% à 0.70 %.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **approuve** les conditions de renouvellement de la carte achat public,
- * **autorise** le maire à signer tous les documents à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité, Pour : 12.

Interventions :

Le maire précise que cette carte sert surtout pour des achats effectués sur internet, comme par exemple, un contacteur ou un transformateur électrique, etc...

2025 – 27 Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires annualisées

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.1 ,

Le maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'équipe intervenant auprès des enfants pendant le temps scolaire et périscolaire ainsi que pour l'entretien des locaux. Il propose la création d'un emploi à temps non complet de 28 heures par semaine et précise que ce temps de travail est annualisé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **approuve** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet de 28 heures par semaines annualisées à compter du 01/09/2025,
- * **dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité, Pour : 12.

Interventions :

Laurence LAYDEVANT précise que ce recrutement est effectué pour titulariser l'agente en poste.

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2020-13 du 08/06/2020) :

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :
 - parcelles n°AI 296, 342 et 344 (maison) à « Chef-lieu » le 16/04/2025,
 - parcelles n°AM 143 et 161 (maison) à « Pré Quenard » le 23/04/2025,
 - parcelles n°AP 107, 108, 109 et 110 (maison) à « le Communal de Chacuzard » le 23/04/2025,
 - parcelles n°AL 573, 576 et 579 (maison) à « Bellisay » le 29/04/2025,
 - parcelles n°AI 170 et 349 (maison) à « Chef-Lieu » le 13/05/2025,
 - parcelles n°AD 139, 147 et 154 (appartement) à « La Servot » le 16/05/2025,
 - parcelle n°AK 351 (terrain) à Bellisay » le 21/05/2025,
 - parcelle n°AE 87p (terrain) à « Au Bret » le 27/05/2025.

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2025-20 du 31/03/2025) :

Il a signé les avenants inférieurs à 5% pour le marché de travaux « extension et rénovation thermique de l'école » :

- pour le lot 1 avec l'entreprise LANGAIN :

+ 1 875.00 € HT pour la pose d'un réseau d'eau pluvial sous le dallage de l'école maternelle,
 + 12 098.05 € HT pour le changement d'isolant des murs enterrés,
 + 2 958.54 € HT pour une dalle béton à l'entrée de la grande salle au 1^{er} étage,
 - pour le lot 2 avec l'entreprise DARVEY :
 + 7 538.12 € HT pour le remplacement de panneaux agglomérés par des panneaux plus étanches et plus solides,
 + 5 181.60 € HT pour l'ajout d'une paroi en ossature bois et du bardage,
 - pour le lot 4 avec l'entreprise GB Bois :
 - moins-value de 4 613.00 € HT pour la suppression de châssis latéraux autour des portes et l'ajout de bavettes en alu,
 - pour le lot 11 avec l'entreprise SOGEC :
 + 420.61 € HT pour l'ajout d'un interrupteur et d'une prise de courant étanche,
 + 3 606.56 € HT pour l'ajout de prises pour la connexion aux multimédias,
 - pour le lot 12 avec l'entreprise CLIMATIC :
 + 855.36 € HT pour la pose de 4 siphons de sol en inox dans les sanitaires.

*** Cinéma plein-air : choix du film**

Cette soirée aura lieu le samedi 30 août. Le film retenu est « la guerre des boutons ». Une réunion de préparation avec les associations a eu lieu pour l'organisation des différents stands (buvette, vente de glaces et de crêpes...) et des animations (maquillage des enfants, prêt de jeux par la ludothèque, château gonflable...).

** flash-info : est en cours de rédaction, avant une distribution avec le bulletin de la communauté de communes et le journal de l'école.*

*** Transfert de la compétence Eau :**

Le maire remercie tous les membres du conseil municipal qui ont pu assister à la réunion de présentation de ce projet qui a eu lieu à Montmélian. La décision du transfert ou non est à prendre avant le 15 septembre prochain. Il précise qu'une projection de la présentation de la réunion pourra être effectué lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

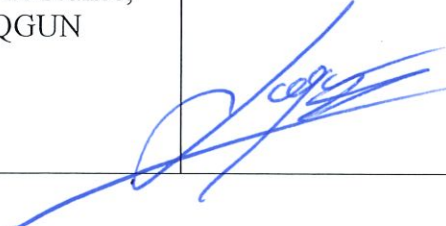
Un devis avait été demandé au bureau d'études en charge de cette question de transfert pour une étude financière pour le cas où la commune conserve cette compétence.

Pour le projet du futur réservoir d'eau à Myans, le maire indique que les sondages ont été effectués par l'entreprise Kaéna sur le terrain d'emprise.

Il précise également qu'un choix devra être effectué entre la poursuite de l'utilisation de l'eau de la source Verdun qui présente régulièrement des casses et dont le chemisage de la conduite est estimé à 800 000 euros ou bien la construction du réservoir pour l'utilisation de l'eau provenant de St Jean de la Porte.

Une visite de la source Verdun est demandée par les membres du conseil municipal et pourrait être programmée avant la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le maire, Jean-Pierre GUILLAUD		Le secrétaire de séance, Frédéric COQGUN	
-----------------------------------	---	---	--